

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges

Service Informatisation des Collèges

1.14.37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Collège Camille Claudel à Vitrolles : subvention pour la création d'une salle de montage vidéo dans le cadre du projet de lutte contre la fracture numérique.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Charlemagne, le Département souhaite équiper les établissements de matériels numériques innovants, en permettant notamment l'accès pour tous à l'informatique et au numérique.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention au collège Camille Claudel situé à Vitrolles, en appui au projet d'établissement visant à réduire la fracture numérique, prégnante en zone REP.

Le projet nécessite l'achat de trois postes de montage vidéo afin de mettre en place une salle, utilisable par l'ensemble de la communauté pédagogique, qui permettrait une éducation aux médias pertinente dans le cadre du parcours citoyen.

Ce projet s'inscrit dans les objectifs départementaux en matière de soutien aux projets spécifiques des collèges et de développement des usages du numérique au service des collégiens.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL